

Les miracles, la prophétie, que prouvent-ils ?



Fatima, le 13 octobre 1917 : des milliers de personnes voient le soleil danser.

Aucune des religions non chrétiennes n'apporte de preuve sérieuse d'une origine divine.

Par contre, la **religion chrétienne** prétend être d'**origine divine** et apporte à cette affirmation des **preuves valables**.

Les preuves de l'origine divine du christianisme s'appellent les *motifs de crédibilité*. Ce sont des raisons (donc s'adressant à l'intelligence) montrant que Dieu a parlé aux hommes et leur a confié une révélation.

Les *miracles* et les *prophéties* de la religion chrétienne sont les **plus puissants motifs de crédibilité** en sa faveur. C'est ce que montre cette plaquette.

Introduction

Le miracle est le meilleur motif de crédibilité

A la différence des autres religions, la **religion chrétienne** prétend être d'**origine divine** et apporte à cette affirmation des **preuves valables**.

Les preuves de l'origine divine du christianisme s'appellent les *motifs de crédibilité*. Ce sont des **raisons** (donc s'adressant à l'intelligence) **montrant que Dieu a parlé**.

Pour qu'un motif de crédibilité puisse jouer son rôle de preuve, il lui faut trois conditions :

1. Un fait **historiquement certain** et **constatable**.
2. Un fait **extraordinaire** et **divin**.
3. Un fait en **relation avec la doctrine** révélée.

On peut classer ainsi les diverses sortes de motifs de crédibilité :

- **externes** (à la conscience)
 - *Extrinsèques* (à la doctrine) : **miracle, prophétie.**
 - *Intrinsèques* : vérité, beauté, cohérence, sainteté et transcendance de la doctrine.
- **Internes**
 - *Universels* : satisfaction admirable de toutes les aspirations humaines à la sainteté, à la justice, au bonheur.
 - **Particuliers**: paix, lumière, joie, ennoblissement de la vie, apportés à tel homme.

Valeur des motifs externes intrinsèques

Pris **ensemble**, ils constituent un **argument certain**. En effet la **doctrine catholique** (dogme, morale) est **sans erreur** (à la différence de toutes les autres religions), elle contient tout ce qu'il y a de bon dans les autres religions (sans en être issue par syncrétisme), elle se distingue par sa beauté, sa cohérence, sa fécondité, son équilibre et sa transcendance.

En aucun temps, en aucun pays, un penseur isolé (même Aristote, Platon, Socrate, etc.) ou une élite de penseurs n'ont réussi à recommander aux peuples un corps de doctrines judicieuses et sages. **Aucun fondateur de religion** (voir la plaquette *Toutes les religions se valent-elles ?*) **n'a pu fonder une religion exempte d'erreurs.**

C'est que la **vérité est souvent un milieu entre deux propositions extrêmes**, la sagesse un juste équilibre entre des excès opposés. Or **rien n'est plus rare que pareille pondération**. Comment dès lors admettre qu'un enseignement, si étonnant en lui-même, plus étonnant encore eu égard au temps où il parut, soit tombé des lèvres d'un obscur artisan de Galilée, qui avait vécu jusque-là du travail de ses mains ? La surprise des Juifs se comprend : « **Comment, se demandaient-ils, connaît-il les Écritures lui qui n'a jamais fréquenté les écoles ?** » (Jn 7, 15).

En soi, donc, **les notes intrinsèques** du dogme catholique, beauté, cohérence, sainteté, transcendance, **prouvent son origine divine**, et la réponse de Jésus aux Juifs étonnés est vraie : « *Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé* » (Jn 7, 16). – **Cependant, pratiquement, bien peu sont capables de saisir la portée de cette preuve.**

Une législation ou un enseignement, écrit le P. Pinard de la Boullaye, **valent surtout par leur ensemble, par l'équilibre total de leurs diverses parties**. En admettre les trois quarts peut donc être insuffisant si on laisse subsister une seule erreur grave ; il se peut même que, **faute de contrepois nécessaire**, tel ou tel dogme révélé favorise des illusions pernicieuses et devienne un ferment de désagrégation. Certains principes de la doctrine chrétienne, **isolés des autres**, n'ont-ils pas suscité des illuminés, des exaltés ? [...] Croyez-vous nombreux les experts capables de reconnaître dans son intégrité la révélation authentique ?

Ajoutons que **pour reconnaître la sagesse d'une doctrine il faut soi-même être sage**, c'est-à-dire non seulement intelligent mais doué de bon sens, de prudence et ne pas être troublé par des passions désordonnées. Pour apprécier la sagesse d'un maître humain il faut être aussi sage que lui ; **il faut l'être encore plus quand il s'agit de juger la sagesse d'un enseignement divin.**

Or, justement, l'homme privé de la grâce chrétienne et de la Révélation divine est en proie aux ténèbres et à l'ignorance, conséquences du péché originel.

Saisir la beauté, la transcendance et la sagesse de la doctrine chrétienne est généralement **le résultat et la récompense** d'une vie de foi et de vertu. Ce ne peut être qu'**exceptionnel** pour un païen.

Donc si ce motif est *en soi* valable, il est *en pratique* insuffisant et ne peut guère servir qu'à amorcer et à aider une conversion.

Valeur des motifs internes universels

La **satisfaction de toutes les aspirations morales et religieuses** des hommes se constate communément dans les sociétés rénovées par le christianisme. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une satisfaction quelconque mais d'une satisfaction complète et admirable.

Cette satisfaction merveilleuse ne peut résulter que d'une **doctrine révélée de Dieu**, car lui seul est capable de connaître si bien les besoins de l'homme et de les satisfaire.

Là encore, *en soi* on peut considérer ce motif comme une **preuve valable, mais en pratique bien peu seront capables d'en saisir la portée.**

A cause de leurs préjugés sur ce qu'est l'homme et ce que doivent être ses aspirations, les hommes pensent volontiers que leur système favorise mieux la satisfaction des aspirations humaines : aussi un socialiste dira que le socialisme favorise mieux le « progrès social », un bouddhiste que sa religion conduit plus vite au « nirvana » (vide de toute pensée et de tout désir), etc.

Valeur des motifs internes particuliers

Ils ne peuvent pas, généralement, **constituer une preuve certaine**. Un sentiment de joie, de paix, de lumière, éprouvé en entrant dans une église ou en écoutant une prédication n'est pas **nécessairement** un fait extraordinaire et divin, ce qui est la deuxième condition pour constituer un motif de crédibilité valable.

Ils constituent donc plutôt un argument préalable, ils **attirent l'attention** sur la religion catholique et portent à examiner les autres motifs de crédibilité.

N.B. : **Dans certains cas** une révélation privée (Paul Ratisbonne) peut constituer un **motif suffisant** de conversion. Mais ces faits sont plutôt rares.

Conséquence :

Le meilleur motif de crédibilité sera le **motif externe extrinsèque**, et Dieu se devait à lui-même d'entourer sa révélation de miracles et de prophéties, ce qu'il a fait.

Pour prendre une comparaison, un gouvernement ne promulgue pas une loi en disant « *vous reconnaîtrez qu'elle est authentique parce qu'elle est belle ou qu'elle comble votre aspiration à la justice* », mais il la promulgue en y mettant le **cachet officiel du ministre**. Eh bien on peut considérer que **le miracle est le sceau officiel de Dieu**, que tout le monde peut voir, et qui authentifie sa Révélation.

Nous allons voir que le miracle est un « *signe très certain de la Révélation accommodé à toutes intelligences* » (concile Vatican I). Mais nous verrons aussi qu'**à cause des préjugés accumulés** et des **conséquences gênantes d'une conversion**, un incrédule de mauvaise volonté sera toujours libre de refuser ce signe évident et ne l'admettra pas pour preuve. **Même devant les miracles de Jésus, les pharisiens se sont obstinés.** Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.



La notion de miracle est spécialement attaquée depuis trois siècles

Puisque nous venons de parler de préjugés contre les miracles, il est bon d'en voir un peu l'origine, ce qui nous fera mieux comprendre l'état des esprits actuels vis à vis du miracle.

L'attaque de « la philosophie » des lumières contre la notion de miracle

Pendant tout le XVIII^e siècle, les (soi-disant) « philosophes » ont attaqué systématiquement la notion de miracle, afin de **saper l'apologétique chrétienne** et de préparer ainsi la **Révolution dite française**. Cette attaque est assez peu présentée par les historiens, même les meilleurs comme Paul Hazard (*La Crise de la conscience européenne*) : il faut donc en dire un mot.

Dans son *Discours sur les miracles* du début du XVIII^e siècle, Locke écrit : « *Le miracle n'est d'aucun usage comme preuve, parce que l'immense majorité des hommes est incapable de connaître les lois qu'on a enfreintes. [...] Le miracle est une opération sensible que le spectateur regarde comme divine parce qu'elle est au-dessus de sa portée. [...] Ce qui est miracle pour l'un ne l'est pas pour l'autre* ».

Pour Spinoza les miracles sont des **illusions de gens simples** : il faut les interpréter en tenant compte de la **mentalité des gens qui y ont assisté** (*Traité théologico politique*). « *Le cours de la nature est immuable et c'est sa fixité même qui fait comprendre l'existence de Dieu. [...] Dire que Dieu peut quelque chose contre la nature est absurde ; c'est dire que Dieu peut quelque chose contre sa propre nature [rappelons-nous que Spinoza est panthéiste et confond la nature avec Dieu lui-même] : c'est impossible. [...] Tout ce qui est contre la nature est contre la raison ; et tout ce qui est contre la raison est absurde, par conséquent, indigne de notre croyance.* » Et Spinoza a interprété les miracles de la Bible : la mer Rouge a été ouverte par le vent, etc.

Malebranche, quoique catholique, avait déjà évoqué l'**immutabilité de l'ordre du monde**, ce qui rend embarrassante la question du miracle.

Voltaire a développé cette **critique du miracle** et il s'est particulièrement efforcé de **ridiculiser les prophètes**, cherchant à montrer que **certaines prophéties ne s'étaient jamais accomplies**, assaisonnant cela de ces fameux jeux d'esprit.

Diderot dans ses *Pensées philosophiques* révèle le fond même de la philosophie des lumières : « *Les miracles, mêmes accomplis sous nos yeux, ne doivent pas être admis, parce que la raison est supérieure aux sens.* »

Cela revient à ce que dit Jean-Jacques Rousseau : « *Écartons les faits.* » Évidemment c'est beaucoup plus reposant pour ces messieurs !

Il faut toutefois noter que cette attaque de la philosophie des lumières a trouvé un **allié inattendu dans le jansénisme**. En effet les jansénistes ont prétendu que des miracles se réalisaient sur la tombe de l'un des leurs, au cimetière Saint-Médard à Paris. Cela a eu un gros retentissement. Quand on s'est aperçu que cela était faux, cela a jeté un gros discrédit sur la notion de miracle.

L'attaque de « l'exégèse » moderne contre les miracles.

Depuis le XIX^e siècle différentes écoles critiques de la sainte Écriture ont vu le jour, cherchant à réinterpréter les Écritures en partant du postulat *a priori* que le miracle et le surnaturel sont impossibles.

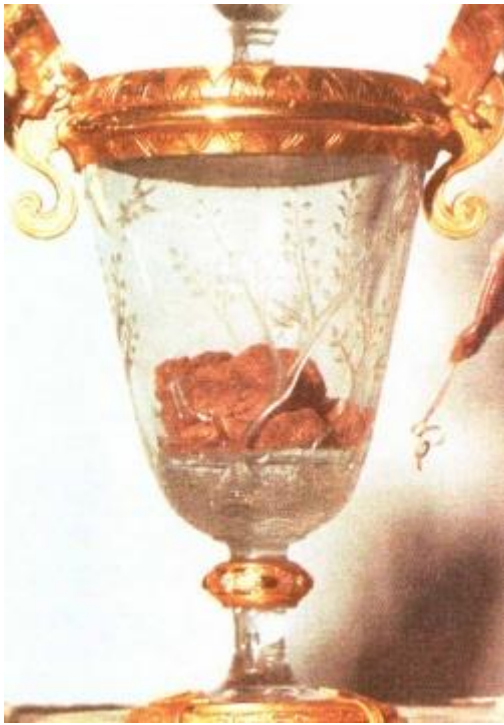
Voici des citations des trois principaux représentants de ces écoles :

Renan (dans l'introduction à sa *Vie de Jésus* écrite en 1863) : « *Que les Évangiles soient en partie légendaires, c'est ce qui est évident, puisqu'ils sont pleins de miracles et de surnaturel. [...] Ce n'est pas parce qu'il m'a été démontré préalablement que les évangélistes ne méritent pas créance absolue que je rejette les miracles qu'ils racontent ; c'est parce qu'ils racontent des miracles que je dis : les Évangiles sont des légendes.* »

Harnack : « *Nous avons l'inébranlable conviction que tout ce qui arrive dans le temps et dans l'espace est soumis aux lois générales du mouvement, qu'il ne peut donc, dans ce sens, comme rupture de l'ordre, y avoir de miracles. [...] Qu'une tempête ait été apaisée par un mot, nous ne le croyons pas et nous ne le croirons jamais* » (*L'Essence du christianisme*, 1907, p. 32 et 34).

Bultmann, fondateur de la *formgeschichte*, méthode exégétique très en vogue chez les modernistes : « *La plupart des récits de miracles contenus dans les Évangiles sont des légendes ou du moins enjolivés d'une façon légendaire. [...] D'ailleurs, on ne voit guère quelqu'un soutenir l'historicité d'une guérison à distance* » (*Jésus, mythologie et démythologisation*, Seuil, 1968, p. 149 et p. 39). On comprend dès lors **pourquoi l'exégèse moderne** veut à tout prix **retarder la composition des Évangiles** à la fin du I^{er} siècle, **contrairement aux travaux scientifiques** de l'abbé *Carmignac*. En effet cela laisse le temps aux communautés chrétiennes d'avoir forgé ces « légendes » de miracles contenues dans les Évangiles. (Voir la fiche sur les Évangiles).

Quelques faits miraculeux



La véritable attitude scientifique ne consiste pas à se forger *a priori* une théorie puis à essayer d'y faire plier les faits (au besoin en les niant s'ils sont gênants), mais de partir des faits constatés et de chercher à leur donner une explication intelligible. **L'esprit scientifique cherche à se conformer au réel** : il part des faits, et *a posteriori* cherche à en induire une théorie.

Donnons donc quelques exemples de faits miraculeux indiscutables.

1. Pierre de Ruder, ouvrier agriculteur, eut la jambe broyée par la chute d'un arbre. Malgré les soins la gangrène se déclara, les fragments d'os se dépouillèrent de leur périoste et même un morceau d'os se détacha, laissant un intervalle entre les deux fragments brisés.

Le mal se prolongea pendant huit ans, ne faisant qu'empirer, et **tous les médecins regardaient le blessé comme incurable**. Un docteur en janvier 1875 note sur son rapport : « *Au fond de la plaie on voyait les deux os à une distance de trois centimètres l'un de l'autre.* » Trois témoins déclarèrent avoir vu, la veille de la guérison que les deux parties de l'os rompu perçaient la peau et en étaient séparées par une plaie purulente sur une longueur de trois centimètres.

Le 7 avril 1875 devant la grotte de Notre-Dame de Lourdes d'Oostacker, **il implore le pardon de ses péchés et la grâce de pouvoir travailler pour gagner la vie de sa famille**. Aussitôt il sent passer dans son être comme une révolution. Ne sachant encore ce qu'il fait, il se précipite sans béquilles et se jette à genoux devant la statue.

On examine le malade. « *La jambe et le pied, fort gonflés auparavant ont repris leur volume normal si bien que l'emplâtre et les bandes qui enveloppaient la jambe sont tombés d'eux-mêmes, plus de plaies, toutes sont cicatrisées ; les os rompus se sont rejoints malgré la distance qui les séparaient ; ils se sont soudés l'un à l'autre et les deux jambes sont égales.* » Les deux morceaux d'os de trois centimètres manquant ont été créés et soudés instantanément.

L'autopsie constata que les os de la jambe broyée avaient à nouveau la même longueur que ceux de l'autre jambe.

2. Guérison de Gérard Baillie (1947). A l'âge de deux ans et quelques mois, il est atteint d'une chorio-rétinite bilatérale. Cette maladie consiste en une dégénérescence infectieuse et progressive des tuniques internes de l'œil, choroïde et rétine, d'où son nom. Peu à peu la rétine se détruit, puis le nerf optique s'atrophie. La cécité est constituée et incurable.

A deux ans et demi, **Gérard était aveugle**. Il fut placé à l'Institut des jeunes aveugles avec le certificat délivré par le médecin : « Atrophie optique double. Cécité incurable ».

Deux ans plus tard **il est emmené par sa mère à Lourdes**. Entre la 3^e et 4^e station du chemin de croix (la rencontre avec Marie), il est guéri. Mais le plus **extraordinaire** est que la guérison se fit progressivement.

Pendant encore deux ans, tous les examens médicaux montrèrent que cet enfant avait encore une « *chorio-rétinite bilatérale avec atrophie optique double* ». **Il voyait « sans pouvoir voir »**, puisque tous ses organes visuels étaient détruits. Il se trouvait dans la situation d'un appareil photographique qui prendrait des photos sans plaques ni pellicules.

Deux ans après la guérison, les symptômes de la maladie disparurent. Le docteur Lescaut qui constata cette guérison à ce moment-là, conclut ainsi : « *Il ne paraît pas discutable que Gérard Baillie ait eu une chorio-rétinite bilatérale avec atrophie optique double. Mais actuellement il ne les a plus. Et la guérison d'une chorio-rétinite avec atrophie optique est une chose que je n'ai jamais vue.* »

3. Guérison de la surdité du jeune Joseph Duncam-Boothman par Notre-Dame de Lourdes.

Le 22 mai 1910 avant la messe, **la caisse du tympan est remplie de pus** qui s'écoule à travers la membrane du tympan perforé. La membrane est en grande partie détruite.

Pendant l'élévation de la sainte hostie, **les lésions disparaissent instantanément** ; il n'y a plus de pus ; le tympan est reconstruit ; la surdité a disparu complètement.

4. Madame Bire fut guérie elle aussi d'une **cécité complète** par atrophie pupillaire double le 5 août 1908 par **Notre-Dame de Lourdes**. Pendant plusieurs jours elle put voir avec un nerf optique mort (constaté par plusieurs oculistes) ; le nerf se reconstitua ensuite et elle n'eut jamais de rechutes.

On pourrait multiplier les exemples de guérisons miraculeuses à **Lourdes** où plusieurs milliers de miracles ont eu lieu depuis 1858. Le bureau des constatations n'existe que depuis 1883. De 1893 à 1917 le docteur Boissarie, président du bureau, a enregistré **2 000 guérisons**. Il n'en présenta que trente-trois au jugement canonique de l'Église. Toutes furent reconnues miraculeuses.

Actuellement le bureau médical étudie les guérisons en première instance, le comité médical international les juge en seconde instance. Puis l'autorité religieuse, en troisième instance, se prononce sur le caractère miraculeux. De 1947 à 1999 vingt-sept miracles ont ainsi été

officiellement reconnus par l'Église, ce qui porte le nombre de miracles (« officiels ») de Lourdes à soixante-sept [\[1\]](#).

Évidemment beaucoup de malades guéris se soucient peu d'aller soumettre leur cas, c'est-à-dire de passer durant des années devant des aréopages de médecins et de se soumettre à la curiosité du public.

Ajoutons que le bureau médical est ouvert à tous les médecins présents à Lourdes le jour de la consultation, de quelques religions qu'ils soient. Ils ont tous les mêmes droits, peuvent poser des questions, exprimer leur avis en toute liberté.

Plan : Le miracle étant une dérogation aux lois de la nature, on en distingue trois sortes :

- Physique : ce qui déroge de la nature ;
- Moral : ce qui déroge du comportement moral ;
- Intellectuel : ce qui déroge aux lois de l'intelligence.

Le miracle physique

Nature et division

Étymologiquement le mot miracle vient de *admiratio* (étonnement). **Un miracle est donc un fait étonnant**, dont la cause est cachée. **Mais tout fait étonnant** ou merveilleux ne sera pas dit miracle : on réserve ce nom aux faits dont la **cause est cachée non seulement en fait mais en droit**, parce qu'elle est Dieu lui-même.

Pour une définition plus précise il faut distinguer le miracle absolu et le miracle relatif.

Le miracle absolu

On peut le définir : « *Un fait sensible, absolument extraordinaire, strictement divin.* »

— **Un fait sensible** : pour qu'il puisse remplir la première condition du motif de crédibilité (voir introduction, p. 3). Nous cherchons un **témoignage irrécusable** et à la portée de tous de l'intervention de Dieu. Donc la transsubstantiation de l'hostie à la messe, l'absolution des péchés au confessionnal, quoique faits extraordinaires et divins ne seront pas retenus comme « miracles », car ils échappent aux sens.

— **Absolument extraordinaire**, c'est-à-dire en dehors du mode d'agir naturel à toute nature créée ou créable.

Le miracle est la non application d'une loi de la nature par suite de l'intervention d'une cause libre supérieure.

Il y a des lois dans la nature : par exemple la loi de la pesanteur, les lois de l'électromagnétisme, les lois chimiques, etc.

L'application de ces lois peut être suspendue par une cause libre supérieure. Par exemple je peux arrêter un caillou qui roule le long de la route (suivant la loi de la pesanteur) avec mon

pied ou ma main. La loi n'est pas détruite, elle existe toujours, mais son application est suspendue.

Il s'agit ici de la suspension d'une loi très générale, régissant l'activité de toute nature créée ou créable, d'une loi fondamentale.

Par exemple :

- (1) une créature ne peut agir que sur un sujet préexistant. (Dieu seul peut tirer quelque chose du néant, c'est-à-dire créer.)
- (2) Une créature ne réalise un effet que dans un sujet qui a quelque disposition à cet effet.
- (3) Une créature ne peut agir qu'en se conformant au processus exigé par la nature. (Par exemple il y a certain processus pour ressouder des os brisés. Ou pour qu'un rosier produise une rose.)

Exemple de suspension de la loi (2) ci-dessus : ressusciter un cadavre par une parole.

— **Strictement divin** : c'est une conséquence de son caractère absolument extraordinaire. Si un fait est en dehors du mode naturel d'agir de toute nature créée, Dieu seul peut le produire.

Remarque 1. On voit que cette définition du miracle élimine :

- Les prodiges diaboliques qui ne sont pas une exception souveraine, mais l'utilisation très habile de lois naturelles qui ne dépasse pas les pouvoirs d'une créature (même si elle dépasse le pouvoir de l'homme).
- L'utilisation de lois connues ou inconnues de la nature.

Remarque 2. On peut diviser le miracle absolu en trois sortes :

- Quant à la substance du fait : jamais la nature ne produit cela (deux corps dans un même lieu, un corps glorieux, etc.) : **1^{er} ordre**
- Quant au sujet : la nature ne fait jamais cela dans ce sujet (résurrection d'un mort) : **2^e ordre**
- Quant au mode : la nature ne fait jamais cela de cette façon (guérison subite) : **3^e ordre**

Le miracle relatif

« *Fait sensible, relativement extraordinaire, divin au moins dans un sens large.* »

— **Relativement extraordinaire** : c'est un fait produit en dehors du mode d'agir naturel aux natures corporelles, mais qui peut être **naturel pour des purs esprits** (anges ou démons). Exemple : un gros bloc de rocher tombe de la montagne et il est subitement arrêté dans sa course, alors qu'aucune force physique n'est intervenue. Un ange – ou un démon – a le pouvoir de faire cela.

— **Divin au moins dans un sens large** : c'est-à-dire que ce fait s'est produit avec **l'approbation formelle** de Dieu, même si ce n'est pas lui qui l'a directement et immédiatement réalisé.

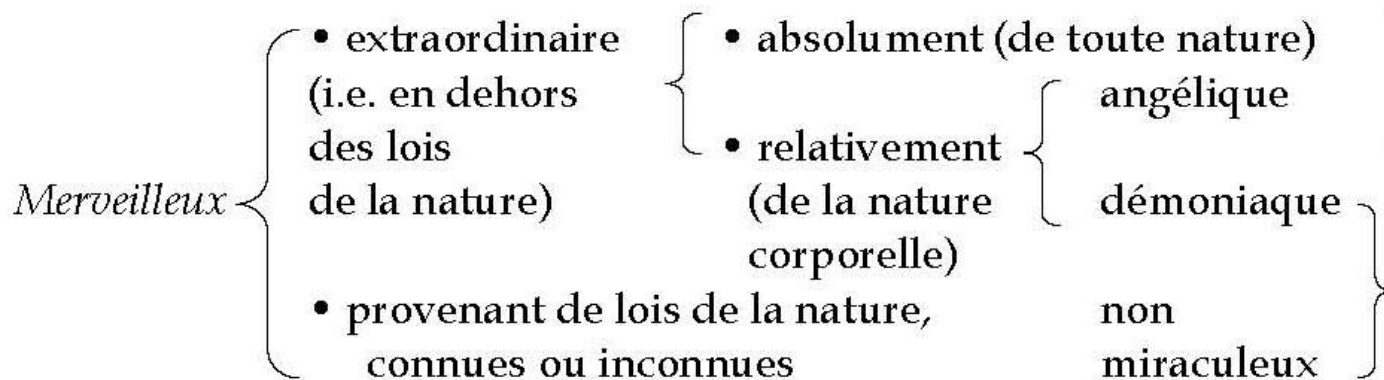
Or les bons anges ont une volonté parfaitement réglée sur la volonté de Dieu : ils ne font rien sans ses ordres.

Il suffit donc de s'assurer que ce fait n'est pas dû à l'action des démons. Nous verrons comment

en traitant du **discernement** des **miracles**.
 Nous serons alors assurés que ce fait porte la **garantie divine** et il peut dès lors constituer un motif de **crédibilité**.
 Exemple de miracles relatifs : les apparitions d'anges ; les cas de lévitation des saints (saint Joseph de Cupertino, sainte Thérèse d'Avila, etc.).

Synthèse

Le miracle est un **fait merveilleux**, mais pas n'importe quel fait merveilleux : c'est un fait merveilleux qui est le **signe d'une volonté divine**, qui constitue un témoignage de Dieu.



Le miracle est réservé aux deux premières sortes de merveilleux. Le miracle au sens strict à la première sorte. Les lois de la nature connues ou inconnues sont par exemple : les éclipses de soleil, la prestidigitation, la télépathie...

Définition générale du miracle :
 « Phénomène sensible extraordinaire accompli par Dieu, ou sur l'intervention formelle de Dieu par une puissance bonne transcendante. »

Mauvaises définitions du miracle :
 — Celle des protestants : « Fait extraordinaire procédant de **lois naturelles encore inconnues**, mais où le sens religieux voit une manifestation de la bienveillance divine à notre égard. »
 — Celle de certains catholiques : « **Dérogação à un ordre illusoire** ». (Comme s'il n'y avait pas d'ordre dans la nature, et que le changement des lois de la nature était tout à fait ordinaire).

Possibilité du miracle physique

Du côté des lois de la nature

Une loi physique, ou loi de la nature, est « une inclination naturelle d'un être dépourvu de liberté vers une fin qui lui est propre ».
 Exemple : l'hydrogène a une inclination naturelle à se combiner avec l'oxygène, dans la proportion de 2 à 1, pour faire de l'eau.

Les lois peuvent être :

- Spécifiques, **propres à telle espèce**. Ainsi la loi de l'hydrogène ci-dessus.
- Générales, **communes à plusieurs espèces**. Ainsi les lois des gaz.
- Très générales : **valables pour toute créature**. Ainsi la loi : une créature ne peut agir que sur un sujet préexistant.

N.B. : il ne faut pas confondre les lois physiques avec leur expression scientifique (dans une formule mathématique) : cette expression est parfois approximative et provisoire.

1^{ère} affirmation : « *L'application des lois de la nature est hypothétiquement nécessaire.* »

Cela signifie qu'elles fonctionnent si toutes les conditions sont réalisées et si aucune loi supérieure ne vient empêcher cette application.

Par exemple : la pierre roulera jusqu'au bas de la pente si je ne mets pas mon pied pour l'arrêter. Autre exemple : le feu chauffe si sa chaleur se transmet à l'objet chauffé.

2^e affirmation : « *Une cause supérieure, Dieu en particulier, peut empêcher l'application d'une loi naturelle.* »

Ainsi l'homme peut suspendre l'application de la loi de la pesanteur dans l'exemple du caillou qui tombe. Dieu est lui aussi libre (et même plus que nous !). De lui dépend l'activité des créatures, car les causes secondes dépendent de la cause première. C'est lui qui a choisi et organisé les lois de la nature.

Il peut très bien intervenir et suspendre l'application d'une de ces lois (plus facilement que nous !).

Toute la question est de savoir si Dieu, cause première existe.

S'il n'existe pas, le miracle est impossible.
S'il existe, le miracle est possible.

Objections déterministes

1. « *Les lois découlent de la nature des choses ; donc elles sont immuables et nécessaires.* »

Réponse : le fait de la loi est nécessaire. Mais pas son application.
Par exemple : il est nécessaire que le feu soit chaud et puisse chauffer. Mais qu'il chauffe tel objet, cela n'est pas nécessaire.

2. « *La foi au déterminisme est nécessaire à la science qui recherche l'antécédent nécessaire des phénomènes.* »

Réponse : est nécessaire un déterminisme relatif, pas absolu. C'est-à-dire : il n'est pas nécessaire que tous les faits puissent s'expliquer scientifiquement et qu'une cause libre supérieure ne puisse jamais intervenir.

Objection contingentiste : « *Les lois sont des cadres subjectifs de pensée, utiles seulement pour classer les phénomènes.* »

Réponse : sans doute **toute loi suppose une abstraction**, une induction. Mais **cette abstraction a un fondement réel**, et la loi n'est pas purement subjective. Il y a réellement une inclination des corps pesants l'un vers l'autre, etc.

Cette objection relève de l'**idéalisme**.

Du côté de Dieu

Une saine philosophie et le bon sens montrent que **Dieu est distinct du monde** et libre : il a fait librement cet ordre de chose, il peut librement y intervenir.

Cette intervention n'est pas contraire à l'immutabilité divine car il a prévu de toute éternité les lois et leurs exceptions (de même nos prières ne sont pas contre l'immutabilité de Dieu).

Cette intervention n'est pas une retouche à une création imparfaite. C'est la suspension d'une loi pour un motif supérieur (témoigner pour une révélation, récompenser la piété d'un fidèle, soutenir la foi, etc.).

Question : est-il nécessaire de croire à l'existence de Dieu (ou de connaître son existence par la raison) pour comprendre la notion de miracle et y voir un motif de crédibilité ?

Réponse : il est nécessaire d'admettre au moins la possibilité de l'existence de Dieu. Dans ce cas le fait du miracle peut servir de preuve à l'existence de Dieu.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de commencer l'apologétique par la démonstration de l'existence de Dieu par les cinq voies de saint Thomas. Si l'on a affaire à des gens de bonne volonté, admettant la possibilité de l'existence de Dieu, on peut aborder tout de suite le miracle (surtout si ces personnes ont peu d'intérêt pour les questions philosophiques).

Discernement du miracle physique

C'est un fait sensible.

1. **Les témoins immédiats** peuvent le constater comme n'importe quel phénomène. Il n'est évidemment pas nécessaire d'avoir la foi pour cela.

Ce qui est singulier dans ce phénomène est la succession de deux états : un malade entend la voix d'un thaumaturge ; le même malade se lève guéri.

Chacun de ces deux états peut être perçu par les sens, de manière évidente. Ces deux états sont généralement suffisamment constatables et certains, pour tous ceux qui y assistent : par exemple la maladie et la guérison. On peut faire une enquête scientifique (examiner le malade par des médecins) mais cela n'est pas – généralement – nécessaire pour constater les deux états.

La seule condition est de se préserver de tous préjugés dans l'examen des faits.

— Ni scepticisme absolu qui empêche de voir.
— Ni crédulité excessive qui prédispose à l'hallucination.

Objection de Renan : pour constater un miracle il faudrait que Dieu le répète devant une commission de savants qui auraient déterminé à l'avance les conditions de l'expérience.

Réponse : c'est supposer à tort qu'un miracle puisse se reproduire à volonté. C'est contraire à sa nature qui est d'être une intervention d'une cause libre, en dehors des lois ! Le **miracle n'a rien à voir** avec les « pouvoirs » prétendus des **fakirs et sorciers**.

Dieu n'a pas à comparaître devant une commission de savants. D'ailleurs les conditions du miracle sont bien suffisamment constatables sans cela, et les savants peuvent à loisir les étudier comme ils font à Lourdes.

2. **Pour les faits passés**, on arrive à une certitude par la convergence d'indices indépendants, comme pour tous les faits historiques.

Il faut évidemment une **sévérité attentive** : c'est ainsi que procède l'Église qui établit toutes sortes de critiques (textuelle, littéraire, historique) avant de se prononcer.

On peut ainsi affirmer la réalité historique des miracles de l'Évangile (voir fiche sur les Évangiles) qui sont donc de vrais motifs de crédibilité.

Objection : l'erreur de 1 000 témoins est plus probable qu'une dérogation aux lois de la nature.
Réponse : non. Une telle erreur est **métaphysiquement impossible** car elle est sans raison suffisante. Plusieurs témoignages indépendants donnent une certitude absolue, tandis que l'application de la loi de la nature est hypothétique.

Fait extraordinaire et divin

Miracle absolu

Nous connaissons certaines lois très générales en dehors desquelles Dieu seul peut agir : voir les trois lois citées en p. 11. On peut y ajouter :

(4) On ne peut connaître de façon certaine un événement futur dépendant d'une cause libre.

(5) On ne peut agir directement sur la volonté de quelqu'un.

Or il existe des faits qui dérogent à ces lois très générales :
(1). Multiplication des pains. Reconstitution instantanée de six centimètres de cal osseux dans la guérison de Pierre de Rudder. Ces phénomènes ne peuvent s'expliquer sans création de matière.

(2). Résurrection d'un mort. Guérison d'un aveugle né ou d'une personne dont l'organe est mort (cas de Gérard Baillie).

(3). Changement d'eau en vin. Guérison subite.

(4). Prophétie.

(5). Conversion soudaine (saint Paul. Ratisbonne).

Remarque : il est souvent difficile de savoir si c'est un miracle absolu ou un miracle relatif. Est-ce vraiment une création ? La guérison est-elle vraiment instantanée ? Voilà pourquoi on prend généralement les précautions relatives au miracle relatif que nous allons étudier maintenant.

Miracle relatif

Il faut écarter :

— Les forces connues de la nature.

Sans doute, nous ne savons pas toujours ce qu'elles peuvent, mais très souvent, en vertu d'expériences en nombre infini et infiniment variées, instituées dans toutes les circonstances imaginables, nous savons sûrement ce qu'elles ne peuvent pas.

« *Nous savons, dit saint Augustin, que d'un grain de blé ne naît pas une fève, ni d'une fève un grain de blé, ni d'un animal un homme, ni d'un homme un animal* » (*De Genesi*, l. IX, C.XVII, n. 32).

De même la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène ne donnera jamais du chlore, ni de l'or, ni des roses. La voix humaine ne suffira jamais par elle-même à calmer une tempête, ni à ressusciter un mort, ni à multiplier des pains, ni à changer de l'eau en vin.

— L'autosuggestion ou la suggestion : action intense de certaines idées ou de sentiments sur l'organisme.

Ce phénomène peut favoriser une guérison et obtenir des résultats plus ou moins éphémères dans le cas de maladies fonctionnelles ou nerveuses. Mais il ne peut restaurer instantanément des tissus organiques, ni réparer un os brisé, ni guérir un cancer, une tuberculose, etc.

Remarque : dans les « réveils » protestants on obtient certaines « guérisons » plus ou moins durables par ces méthodes. Mais : les médecins s'alarment de voir augmenter les cas de folie à la suite de ces excitations, et aucun ne consent à enregistrer – comme à Lourdes – des prodiges naturellement inexplicables. Ceci peut éclairer les « guérisons » des charismatiques.

— Les forces inconnues de la nature. C'est là l'objection principale contre le miracle. Pourtant on peut éliminer certainement ces forces inconnues car :

- Elles sont nécessairement régulières, comme toute force de la nature. Or le fait miraculeux est imprévu et sans règle (à Lourdes il n'y a pas deux guérisons qui se ressemblent).
- Elles ne s'opposent pas aux autres forces et lois connues. Or le fait miraculeux suppose la suspension d'une loi de la nature (par exemple la loi de cicatrisation des blessures).
- Ces lois ne sont pas en relation avec des circonstances religieuses. Or le fait miraculeux est relié à la foi, à la prière à quelque fait religieux.

Devant un fait miraculeux on peut affirmer : non seulement la science ne peut l'expliquer, mais jamais aucune science ne pourra le faire.

— La fraude. Elle peut être éliminée par l'examen attentif des faits (voir 0). Ainsi il est facile de voir que **la fraude ne peut expliquer les miracles** de Lourdes ou les miracles de l'Évangile.

Par contre dans les prétendus miracles attribués à l'empereur Vespasien, ou au diacre janséniste Paris (au cimetière Saint-Médard), la légende et la supercherie sont évidentes.

— Le démon. L'œuvre porte la trace de l'ouvrier, on reconnaît l'arbre à ses fruits. Dans les circonstances ou les effets du prodige, on verra des choses contraires à la raison, à l'honnêteté, à la décence ; ou encore à la grandeur, à la sagesse et à la bonté de Dieu. C'est ce qu'on remarque en particulier dans le spiritisme.

Mais **si le fait vient de Dieu**, il se reconnaît à **l'élévation de la doctrine**, à la **dignité des moyens employés**, à la **bienfaisance des résultats**, lorsqu'il répond à la foi religieuse, à l'invocation du nom de Dieu ou de ses saints, etc.

Même si l'un ou l'autre de ces signes peut laisser dans le doute, **l'ensemble des circonstances** constitue un faisceau convergent permettant d'aboutir à une certitude.

Exemple : à *Ladeira* au Portugal se passent des phénomènes étranges : **transformation d'hostie en chair, taches de sang sur les hosties**, etc. Voici les circonstances : Une femme dans une situation conjugale anormale ou pas claire ; malsonnances dans les messages ; il faut croire à *Ladeira* avant Fatima ; se passe à 25 km de Fatima ; insistance exagérée sur le merveilleux, etc.

Relation du miracle avec la doctrine révélée

Là encore les circonstances permettent de discerner facilement si le miracle est donné pour confirmer une doctrine.

— Parfois il se présente clairement comme la preuve d'une thèse. Ainsi Jésus guérissant le paralytique : « *Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés* : "Lève-toi, dit-il au paralytique. Prends ton grabat et va dans ta maison". »

— Parfois la relation entre le miracle et la doctrine est seulement implicite ; mais il est encore facile de la percevoir : par exemple si Dieu fait un miracle pour exaucer une prière, il approuve évidemment la foi doctrinale dont cette prière est l'expression.

Conclusion et remarques

— Ce discernement du miracle peut être fait par tous, surtout quand il y en a un grand nombre (vie du Christ, Lourdes). Le miracle est donc accessible à tous comme motif de crédibilité.

Toutefois **l'Église s'entoure de beaucoup de précautions** avant de se prononcer afin que son jugement puisse s'imposer à tous : à Lourdes elle n'a reconnue officiellement que 67 miracles sur les milliers de guérisons.

Il est généralement prudent d'attendre le **jugement de l'Église** pour tel fait particulier.

Toutefois si tous peuvent discerner le miracle, il y faut un minimum de bonne volonté et de droiture. Carrel et Zola furent tous deux témoins directs d'un miracle à Lourdes : Carrel se convertit, pas Zola.

— A titre d'exemple on peut montrer la différence entre un miracle et un prodige métapsychique où se mêlent fraude, action du démon, suggestion :

Circonstances	Prodige métapsychique	Miracle
1. Sujet	Systèmes nerveux détraqué.	Équilibré et sage.
2. Contenu du message	Affabulation. Message d'une pauvreté affligeante.	Nourrissant.

3. Lieu	Silence. Obscurité. Cabinet...	En public ; s'insère dans la vie.
4. Instruments	Avec instruments, ou technique de l'art.	Sans instrument, par la prière et la foi.
5. But	Satisfaire la curiosité, le besoin de merveilleux. Se mettre en avant.	Le salut des âmes.
6. Comment	Fraude fréquente.	Humilité. Droiture.
7. Quand	Réitération à volonté. Bavardage.	Irrégularité. Discrétion.

— Exercice : refaire le même tableau à propos des apparitions de *Medjugorje* ou des guérisons charismatiques.

La valeur probante du miracle

Tout vrai miracle prouve la vérité de la doctrine qu'il confirme.

En effet, il est le signe de la volonté divine, et Dieu ne peut vouloir nous tromper, ni se tromper soi-même. « *Aucun miracle, déclare saint Thomas, ne se produit que par la nature divine (ou l'approbation expresse de Dieu) et Dieu n'est jamais le témoin du mensonge. Je dis donc que quand le miracle se fait en témoignage d'une doctrine prêchée, il est nécessaire que cette doctrine soit vraie.* »

Objections

1. « *La doctrine discerne les miracles, et les miracles discernent la doctrine.* »

Réponse : ce n'est pas la même doctrine dans les deux cas. La vérité connue par ailleurs aide à discerner le miracle, car s'il y a une erreur énoncée, c'est un signe que l'on n'a pas affaire à un vrai miracle. Par ailleurs, un vrai miracle prouve que la doctrine énoncée (et dont on ne connaît pas la vérité) est vraie. Ainsi une doctrine certaine discerne un miracle douteux, et un autre fait certainement miraculeux discerne une doctrine douteuse.

2. « *On ne prouve pas une vérité mathématique avec un prodige, pourquoi en faudrait-il pour les vérités religieuses ?* »

Réponse : il n'y a pas de liens entre une vérité mathématique et l'habileté du professeur à réaliser des tours de prestidigitation. Par contre il y a un lien entre le miracle et la vérité religieuse qu'il confirme. Certaines vérités religieuses ne peuvent pas avoir de meilleurs preuves ici-bas ; tandis que les vérités mathématiques peuvent toujours se prouver directement.

3. « *Les autres religions ont aussi des miracles !* »

Réponse : ces faits sont :

— Soit de **vrais miracles** (ce qui est très rare) mais alors ils ne sont **jamais en faveur de la religion** (non catholique). Par exemple saint Thomas admet comme un possible miracle, le fait suivant : une vestale, faussement accusée d'avoir manqué à son vœu de virginité, aurait ramassé de l'eau dans le Tibre avec un vase percé, sans que l'eau se répandit. « *Le prodige, dit saint*

Thomas, ne dépasse certainement pas la puissance du démon ; mais Dieu peut aussi bien en être l'auteur, témoignant ainsi en faveur d'une vertu naturelle qui vient de lui tout autant que les vertus surnaturelles. »

— Soit ce ne sont **pas des miracles**, parce que :

- ou ils ne sont **pas historiquement certains** (miracles d'Esculape, d'Apollon, etc.),
- ou ils sont **obtenus par la fraude**, par l'emploi de forces naturelles connues ou inconnues, ou même par l'intervention des démons (ce qui est fréquent dans le cas des sorciers, fakirs et personnes de ce genre qui invoquent implicitement ou explicitement des « dieux », des puissances occultes, qui ne sont rien autre que des démons).

Confirmation : **jamais on a encore pu donner un seul fait historiquement certain** qui réponde aux conditions ci-dessus du miracle, **en faveur d'une autre religion que la religion catholique**. Par contre ils abondent dans l'Église catholique.

Tout cela illustre ces phrases de l'Évangile : « Il n'est personne qui, faisant un miracle en mon nom puisse aussitôt parler mal de moi » (Mc 9, 39). « *Personne ne peut faire les miracles que tu fais, si Dieu n'est pas avec lui* » (Jn 3, 3). (Nicodème parlant à Jésus).

Miracle moral et intellectuel

Miracle moral

Définition : c'est un acte ou une série d'actes visibles qui dépassent les forces de la nature humaine, et qui procèdent de la volonté aidée par la grâce.

Exemples :

1. Permanence du monothéisme en Israël pendant 2 000 ans au milieu de peuples idolâtres.
2. Conversion du monde païen par quelques personnes de peu de culture sans l'appui des puissances politiques, militaires, d'argent, alors que la religion chrétienne était beaucoup plus exigeante à tous points de vue que le paganisme.
3. Le fait des martyrs, spécialement dans les trois premiers siècles de notre ère.
4. L'existence et la permanence de l'Église catholique, avec la même constitution, la même doctrine, se réformant elle-même à chaque époque.
5. Certaines conversions instantanées : saint Paul, Ratisbonne, etc.
6. Lors des deux trimestres judiciaires correspondant aux apparitions de Lourdes, il n'y eut dans le département ni un seul crime commis, ni un seul criminel condamné. Seule la grâce de Dieu est capable de réaliser une telle amnistie qui consiste à empêcher les criminels de chercher à mal faire !
7. L'éclosion de la vie religieuse et monastique, spécialement de la virginité consacrée chez les femmes.

Les exemples ci-dessus n° 2, 3 et 4 seront étudiés plus en détail dans la fiche sur l'Église. Aussi nous ne nous attarderons pas sur le miracle moral. Disons qu'il a une grande valeur probante, car tous ces actes sont manifestement en dehors de l'agir humain. L'exemple de la virginité consacrée des religieuses est un puissant argument chez les peuples païens d'Afrique, disent les missionnaires, car ces gens qui ont encore le sens naturel savent combien les femmes ont le désir naturel de la maternité.

Miracle intellectuel, la prophétie

D'une façon générale, le miracle intellectuel est la connaissance d'une chose inconnaissable par voie naturelle (passé inconnu, présent éloigné, futur contingent...).

Par exemple : l'acquisition d'une science infuse. Parmi tous les miracles intellectuels, le plus important est la *prophétie*.

Définition

Étymologiquement le prophète est le « porte-parole » de Dieu, **celui qui dispense un enseignement au nom de Dieu**. En apologétique on entend de façon plus précise la prophétie comme « la prédiction certaine et précise d'un futur contingent naturellement imprévisible et due à une révélation divine ».

Il faut éliminer les « pronostics », les « conjectures » fondés sur l'analyse de la situation. Par exemple les prédictions de Tocqueville sur les conséquences de la Révolution française.

La prophétie ne doit pas être ambiguë, justifiable en tout état de cause, comme plusieurs oracles antiques.

Cela ne veut pas dire que **la prophétie sera parfaitement limpide** : il y a souvent un manque de perspective chronologique chez le prophète, (il « voit » l'événement mais le situe mal dans le temps) et le langage est souvent « poétique » par l'usage d'images, de métaphores, du rythme de la phrase, ce qui crée une **certaine licence dans la présentation des détails**.

Le futur contingent peut être soit un phénomène naturel absolument imprévisible (une éruption volcanique, un tremblement de terre, une épidémie), soit surtout une œuvre provenant d'une cause libre (l'homme ou Dieu lui-même). Par exemple l'annonce à l'avance d'un vrai miracle.

Aucune créature ne peut connaître avec certitude un futur libre : pour cela il faut dominer le temps, ce qui est propre à Dieu.

Possibilité

Là encore elle ne souffre **aucune difficulté si on admet l'existence de Dieu**. La science de Dieu embrasse tout d'un seul regard, le passé, le présent et l'avenir, un peu comme un homme placé sur une hauteur voit l'armée défiler au bas de la colline : il voit ceux qui passent, qui sont passés, qui passeront ; tandis que celui qui est au bas ne voit que ceux qui passent devant lui.

Objection : cela ne détruit-il pas la liberté humaine ?

Réponse : non, car **Dieu** tout en connaissant infailliblement l'avenir et en mouvant notre volonté à faire telle action, **meut cette volonté selon sa condition** c'est-à-dire librement.

Dieu, cause première, meut toutes les causes secondes : les causes non libres (minéraux, plantes, animaux), de manière nécessaire ; les causes libres de manière non nécessaire, respectant leur liberté.

Discernement

Comme pour le miracle physique, tout le monde peut constater les deux états : la prédiction puis la réalisation.

Pour qu'il y ait une vraie prophétie il faut s'assurer de la certitude de ces deux états, puis éliminer toutes les causes autres que l'intervention de Dieu :

1. La pénétration humaine : certains événements futurs sont inaccessibles aux hommes parce qu'ils sont trop lointains, décrits avec des circonstances singulières, étonnantes et imprévues, relevant de la liberté humaine (par exemple la passion de Jésus-Christ décrite avec précision plusieurs siècles avant sa réalisation, avec sa date, ses détails...).
2. L'intuition diabolique. Les démons ne connaissent pas les futurs libres. Mais c'est surtout par l'examen des circonstances (comme pour le miracle) qu'on éliminera leur possibilité d'intervention : vie morale du prophète ; le contenu de la prophétie ; etc.
3. La chance. Le hasard ne peut tout expliquer. En deçà d'un certain seuil de probabilité mathématique, il n'y a aucune chance que l'événement se produise. C'est surtout par la répétition de plusieurs prophéties justes, sans aucune fausse, qu'on élimine à coup sûr le hasard.

Valeur probante

Elle est très grande. En particulier les prophéties messianiques sont un signe très certain de l'origine divine du christianisme, sans aucun équivalent dans les autres religions.

Bibliographie

1 — *Manuels d'apologétique* :

- Abbé Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique*, 8^e éd., Paris-Lyon, 1937.
- Abbé Claude Texier, *Précis d'apologétique*, éditions École et Collège, 1939.
- Père Joseph Falcon, *Crédibilité du dogme catholique*, Emmanuel Vitte, 1952.

2 — *Dictionnaire de théologie catholique et Dictionnaire d'apologétique*.

3 — Sur Lourdes :

- Docteur Olivieri et Dom Billet, *Y a-t-il encore des miracles à Lourdes ?*, Lethielleux, 1969.
- Chanoine J.-M. Cassagnard, *Carrel et Zola devant le miracle à Lourdes*, Œuvre de la grotte, 1971.

4 — Numéro spécial d'*Historia* sur les miracles, n° 394 bis, 1979.

5 — Pour approfondir :

- Docteur Lebec, *Preuves médicales du miracle*, Beauchesne, 1921.
- Père Ambroise de Poulpiquet O.P., *Le Miracle et ses suppléances*, Beauchesne, 1914.
- Père J. de Bonniot, *Le Miracle et ses contrefaçons*, Retaux-Bray, 1888.
- Alois Van Hove, *La Doctrine du miracle chez saint Thomas*, Gabalda, 1927.
- Docteurs Leuret et Bon, *Les Guérisons miraculeuses modernes*, PUF, 1950.
- Abbé Jean Ladame, *Prodiges eucharistiques*, Familles & Eucharistie, 2003.

•

[1] — Les deux dernières reconnaissances de miracle ont eu lieu : le 11 février 1999 en faveur de Jean-Pierre Bély, charentais de 52 ans souffrant de sclérose en plaques depuis quinze ans et ne pouvant plus marcher, guéri en 1987 ; et le 9 novembre 2005 en faveur de Anna Santaniello, une grande malade cardiaque à la suite d'un rhumatisme articulaire aigu, guérie en 1952.

Photographies du Couvent



Abonnez-vous à notre lettre d'information

Nom :

Courriel :



Derniers articles

- [La Résurrection](#)
- [Les miracles, la prophétie, que prouvent-ils ?](#)
- [Quatrième lettre circulaire des membres de la Société de Jésus couronné d'épines](#)
- [62 raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas en conscience assister à la nouvelle messe](#)
- [Entretien avec Dom Thomas d'Aquin O.S.B.](#)
- [Présentation du père Thomas d'Aquin O.S.B.](#)
- [Vie de saint Thomas d'Aquin](#)
- [Le Sel de la Terre n°95](#)
- [Que valent les évangiles ?](#)
- [L'islam jugé à ses fruits](#)



- [Apologétique \(38\)](#)
- [Combat de la foi \(53\)](#)
- [Événements \(16\)](#)
- [Le Sel de la terre \(101\)](#)
- [Lettre aux amis \(8\)](#)
- [Spiritualité \(18\)](#)
- [Textes \(9\)](#)
- [Textes de pères dominicains \(11\)](#)



Archives